

Tarifs

INDEMNIFLY s'engage expressément à ne réclamer **aucune rémunération ou aucun frais** généralement quelconque
si le Client ne reçoit nulle indemnisation

Tous les prix d'INDEMNIFLY sont exprimés en EUROS et incluent la taxe sur la valeur ajoutée (TVA).

La rémunération d'INDEMNIFLY est calculée comme suit :

Indemnisation forfaitaire sur base du Règlement 261/2004 :

25% du montant récupéré **maximum de 150€ par personne** (soit un

Indemnisation complémentaire et réelle y compris pour perte et dégâts aux bagages

25 % du montant récupéré avec un minimum de 75 € par personne

Aucun autre frais supplémentaire ne sera réclamé au plaignant y compris en cas d'introduction de procédure judiciaire à l'initiative d'INDEMNIFLY.

Lorsque le Client souhaite entamer une procédure judiciaire contre le transporteur, alors qu'INDEMNIFLY ne le conseille pas, tous les frais de justice et d'avocat sont pris en charge par le client qui possède, en ce seul cas, le libre choix de l'avocat. Le Client bénéficie du soutien juridique d'INDEMNIFLY.